Guide des études Licence 1 Économie Gestion

Département Économie - Gestion Site de Boulogne sur mer

2025 - 2026



Responsable d'année :

Thomas Dallery

☑ thomas.dallery@univ-littoral.fr

Président du jury:

Michel Carrard

Secrétariat pédagogique :

Corinne Rebel

☑ corinne.rebel@univ-littoral.fr

03 21 99 41 50

Bureau : Rez de chaussée du bâtiment Saint-Louis 1 Horaires d'ouverture :

Lundi-Mardi 8h-12h30 / 13h15-17h

Mercredi: 8h-12h (fermé le mercredi après midi)

Jeudi-Vendredi 8h-12h30 / 13h15-16h

Table des matières

1	Licence Économie - Gestion : identité, objectifs, évaluation	3
2	Calendrier universitaire 2025-2026	7
3	Structure globale des enseignements	8
4	Fiches pédagogiques des enseignements du semestre 1	10
5	Fiches pédagogiques des enseignements du semestre 2	20
6	Informations pratiques	28
7	Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et	
	sexistes	31
8	Réglementation des examens en licence	31
9	LanSAD	44
10	Catalogue des bonus	46

1 Licence Économie - Gestion : identité, objectifs, évaluation

La première année de la Licence Economie - Gestion (EG) s'insère dans un cursus de formation soucieux de répondre aux besoins des jeunes bacheliers en tenant compte de la diversité de leur formation dans le secondaire.

Identité

La licence EG s'inscrit dans une logique de formation pluridisciplinaire où sont notamment mobilisés les savoirs sociologiques, juridiques, politiques ainsi que les langues. Les enseignements ne se contentent donc pas de cours dans le domaine de l'économie et de la gestion, mais ils abordent aussi d'autres domaines qui dotent l'étudiant d'une véritable culture générale.

La licence « EG » dispose d'un partenariat avec l'école de commerce Skéma qui permet aux bons étudiants de passer une partie de la deuxième année sur le campus américain de Raleigh. Les étudiants intéressés sont invités à candidater à ce programme en cours de première année.

Objectifs

La licence EG se présente comme une formation :

- « professionnalisante » tournée vers l'administration publique et privée,
- formant à passer les concours de l'enseignement,
- assurant les fondamentaux de la connaissance permettant des études approfondies au niveau des Masters et des cursus de formations des grandes écoles.

Certains enseignements sont donnés uniquement en Cours Magistral (CM), alors que d'autres bénéficient aussi d'un encadrement resserré avec des Travaux Dirigés (TD) organisés avec des effectifs réduits. Quel que soit l'enseignement, l'étudiant se doit de travailler en autonomie : pour toute heure de cours en présentiel, on considère qu'il faut que l'étudiant travaille de son côté 4 heures (relecture du cours, préparation des exercices, rédaction de fiches de synthèse, révisions, etc.).

Au-delà des cours obligatoires, l'étudiant est incité à suivre des activités supplémentaires, que ce soit par la pratique sportive, l'apprentissage d'une langue, l'expérience d'un stage facultatif (qui peut se faire en plusieurs fois), l'engagement étudiant (dans une association ou en tant que tuteur pédagogique) ou l'auto-formation pour consolider sa maîtrise du français (projet Voltaire). L'ensemble de ces activités sont susceptibles d'octroyer un bonus pris en compte dans la moyenne. C'est donc aussi à l'étudiant d'être acteur de son parcours à l'université pour savoir en saisir les opportunités qui lui sont offertes.

Évaluation

Sauf mention contraire dans ce guide, l'ensemble des enseignements donne lieu à une évaluation sur la base des principes suivants :

1/ En session 1, pour les enseignements sans Travaux Dirigés, la note finale est à 100% celle de l'examen final. Pour les enseignements avec Travaux Dirigés, la note finale est à 50% la note d'examen final et à 50% la note de contrôle continu (laquelle est a priori basée sur deux évaluations).

2/ En session 2, seule la note obtenue à l'épreuve de rattrapage compte (le contrôle continu disparaît). Mais la note obtenue ne compte que si elle est meilleure que la moyenne obtenue en session 1 (règle du sup).

Les étudiants absents à une évaluation doivent impérativement justifier de leur absence auprès du secrétariat et de l'enseignant. Toute absence à un examen terminal est sanctionné par une ABI, laquelle s'avère bloquante pour la validation de l'année, quand bien même l'étudiant aurait la moyenne sur l'ensemble des matières : il convient donc de bien veiller à passer l'ensemble des épreuves et de ne pas oublier notamment le Travail en Autoformation Guidée (TAG) en anglais, le questionnaire en ligne sur la Méthodologie Documentaire, ou le questionnaire du CEL au sein du module PPP (cf. la liste des enseignements plus loin dans ce guide). Les absences injustifiées à une épreuve de contrôle continu donnent lieu à un o.

Cas particuliers

Les étudiants redoublants gardent les notes obtenues les années précédentes pour les matières validées. Ils peuvent aussi demander à conserver le bénéfice des notes d'examen obtenues par le passé, même si ces notes sont inférieures à la moyenne. Il est par contre impossible de demander à conserver la note de TD de l'année passée en ne repassant que l'examen terminal de la matière considérée.

Les étudiants salariés doivent se déclarer auprès du secrétariat au plus tôt. Du fait de l'impossibilité potentielle à assister à tous les cours et TD, le régime d'évaluation repose alors intégralement sur l'examen terminal. Pour les mêmes raisons, les étudiants reconnus avec le statut de sportif de haut niveau (justificatif à fournir auprès du secrétariat dès que possible) et les étudiants en enjambement disposent du même régime d'étude aménagé.

Les étudiants en réorientation peuvent demander la validation d'études de certaines matières obtenues dans leur cursus d'origine. Il convient cependant d'arbitrer judicieusement, étant donné que le jury n'importerait pas la note de la filière d'origine, mais qu'il validerait la matière concernée à 10 uniquement. Les demandes de validation de matières sont à formuler le plus tôt possible auprès du président du jury et du responsable d'année.

Principes de compensation

Pour obtenir son année, les étudiants doivent obtenir la moyenne globalement. Cependant, les étudiants qui auraient la moyenne à l'ensemble de l'année mais qui auraient une absence injustifiée à un examen terminal dans une matière ne valident pas leur année (point de vigilance à avoir sur les épreuves régulièrement oubliées avec les TAG en anglais et le questionnaire en ligne de la méthodologie documentaire, ou celui du CEL au sein du PPP).

Par ailleurs, il n'est pas obligatoire d'avoir la moyenne à toutes les matières ou à tous les blocs de compétences. En effet, le principe de compensation s'applique à différents niveaux : entre les matières d'un même bloc de compétences; entre les blocs de compétences d'un même semestre; entre les semestres d'une même année. Les étudiants qui auraient validé un semestre uniquement peuvent bénéficier du statut de l'enjambement (AJAC) pour démarrer l'année supérieure, mais à la condition d'avoir au moins 9,5 de moyenne globalement sur le semestre non-validé.

Consultation de copies

À l'issue des jurys de chacun des deux semestres, les étudiants peuvent consulter leur copie. C'est un droit que les étudiants peuvent exercer en demandant simplement aux enseignants de consulter leur copie d'examen. Les enseignants concernés pourront organiser cette consultation dans les semaines suivant les jurys.

Déroulement des épreuves

- 1. Les plannings d'examens seront affichés dans les couloirs au minimum une semaine avant le début des épreuves.
- 2. Il est interdit de fumer dans les salles d'examens et dans les couloirs.
- 3. Les étudiants doivent absolument être munis d'une pièce d'identité avec photo pour passer les examens (carte d'étudiant, carte nationale d'identité, permis de conduire etc...).
- 4. Les étudiants sont priés d'arriver un quart d'heure avant le début des épreuves. Aucun étudiant en retard ne sera admis en salle d'examens une fois les sujets distribués, quel que soit le motif.
- 5. Les étudiants doivent s'installer sur la table dont le numéro correspond à celui qui leur a été attribué à l'affichage.
- 6. Les cartables doivent être déposés soit à l'entrée, soit au fond, soit sur les côtés de la salle d'examen à la discrétion des surveillants.
- 7. Les téléphones portables, les montres connectées ou tout autre dispositif contenant, recevant et/ou émettant des données sont interdits.

- 8. Les étudiants n'auront sur leur table que le papier de brouillon, et la copie, et éventuellement les documents autorisés (mentionnés sur le sujet). Les étudiants sont priés de se présenter aux examens avec leur matériel (stylo, effaceur, calculatrice).
- 9. Les échanges de matériels ne seront pas autorisés pendant les épreuves.
- 10. L'épreuve commence lorsque tous les étudiants ont eu le sujet : l'heure de début et l'heure de fin d'épreuve sera inscrite sur le tableau.
- 11. Toute communication entre étudiants est strictement interdite.
- 12. Les étudiants sont priés de numéroter les intercalaires s'ils en utilisent. Ils n'inscriront sur ceux-ci que leur numéro d'étudiant. Ne pas mettre, ni le nom, ni le prénom pour conserver l'anonymat des copies.
- 13. Les étudiants peuvent demander aux surveillants au début ou en fin d'épreuve, une attestation de présence aux examens.
- 14. Les étudiants ne peuvent quitter la salle avant l'expiration de la première heure de composition. Ils le feront en silence.
- 15. En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle saisira les pièces et matériels permettant ultérieurement d'établir la réalité des faits. Il dressera un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de signer, mention est portée au procès-verbal. Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen pourra être prononcée par les autorités compétentes (Président de l'Université ou ses délégués : nominativement désignés).

Toute tentative de fraude entraînera des poursuites devant la commission disciplinaire de l'Université du Littoral. En cas de fraude, les sanctions encourues sont :

- l'avertissement
- le blâme
- l'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans
- l'exclusion définitive de l'établissement
- l'exclusion de tout établissement

2 Calendrier universitaire 2025-2026

Semestre 1							
Explor'ULCO	Lundi 1 et mardi 2 septembre						
Pré-rentrée	Mercredi 3 septembre, 10h						
Début des CM	À partir du 3 septembre						
Début des TD	À partir du 10 septembre						
Interruption pédagogique	Du 25 octobre au 2 novembre						
Semaine pour les cours de rattrapage	Semaine du 1 décembre						
Semaine banalisée de révisions	Semaine du 8 décembre						
Examens du semestre 1 (session 1)	Semaine du 15 décembre						
Vacances de Noël	Du 20 décembre au 4 janvier						
Semesti	re 2						
Reprise des CM	Semaine du 5 janvier						
Reprise des TD	À partir du 12 janvier						
Vacances d'Hiver	Du 21 février au 1 mars						
Semaine pour les cours de rattrapage	Semaine du 6 avril						
Vacances de Printemps	Du 11 avril au 26 avril						
Examens du semestre 2 (session 1)	Semaines du 27 avril et du 4 mai						
Semaines pédagogiques	Semaines du 8 et du 15 juin						
Examens de session 2	Semaines du 22 et du 29 juin						

Nota Bene : Le jury du semestre 1 et la première Commission Paritaire Pédagogique (CPP) se dérouleront la semaine du 2 février. Pour le semestre 2, jury et CPP se passeront la semaine du 1 juin. Pour le jury de rattrapage, il aura lieu la semaine du 6 juillet.

3 Structure globale des enseignements

Semestre 1									
Blocs de com- pétences	Unités constitutives (UC)	СМ	TD	Coef	ECTS				
B1	Introduction à l'Analyse Économique								
Bloc analyse économique	Histoire des Faits Économiques	30		4	4				
B2	Introduction à la Gestion des Entreprises	24	15	4	4				
Bloc outils de gestion	Introduction au droit	24	15	4	4				
B3	Mathématiques 1	20	15	4	4				
Bloc techniques quantitatives	Informatique (certification Pix)		15	3	3				
B4 Bloc compétences transversales	Atelier de méthode Méthode de recherche documentaire Anglais		15 6 25	3 1 3	3 1 3				
Bonus	LV2, sport, certificat Voltaire, engagement étudiant								

Semestre 2								
Blocs de com- pétences	Unités constitutives (UC)	СМ	TD	Coef	ECTS			
B1	Macroéconomie	24	15	5	5			
Bloc analyse économique	Microéconomie	24	15	4	4			
B2	Comptabilité Générale	24	15	5	5			
Bloc outils de gestion								
B3 Bloc Techniques quantitatives	Statistiques 1	20	15	4	4			
B4	Atelier de méthode	20	15	3	3			
Bloc compétences	Approches des différents univers professionnels	20		2	2			
transversales	Anglais		25	3	3			
B5 Bloc ouvertures disciplinaires	Introduction à la sociologie	24		4	4			
Bonus	LV2, sport, certificat Voltaire, engagement étudiant		_					

4 Fiches pédagogiques des enseignements du semestre 1

Introduction à l'analyse économique

Enseignant: Thomas Dallery

Objectifs du cours :

Ce cours a pour objectif de présenter les principaux instruments de l'analyse économique. Il s'agit de donner à comprendre comment les économistes raisonnent, que ce soit au niveau microéconomique ou macroéconomique. La maîtrise des concepts essentiels de l'analyse économique permettra de poser les bases sur lesquelles les autres enseignements d'économie viendront s'appuyer.

Plan du cours :

Introduction générale

Partie 1. Objets et méthodes de l'analyse économique

- Chapitre 1. Définitions et champs de l'analyse économique
- Chapitre 2. Méthodes de l'analyse économique

Partie 2. Introduction à la microéconomie

- Chapitre 3. Les grandes décisions des acteurs économiques
- Chapitre 4. L'équilibre offre / demande sur le marché : le modèle le plus connu de l'économie
- Chapitre 5. Les défaillances de marché et la nécessité de l'intervention régulatrice de l'État

Partie 3. Introduction à la macroéconomie par la comptabilité nationale

- Chapitre 6. Les secteurs institutionnels et leurs fonctions
- Chapitre 7. La construction des agrégats et le bouclage d'un circuit économique

Bibliographie:

GENEREUX, J. (2001), Introduction à l'économie, Editions du Seuil.

COMBE. E. (2011). Précis d'économie. PUF.

GUERRIEN, B. (2002), Dictionnaire d'analyse économique, La Découverte.

PIRIOU, J.P. (2006), La comptabilité nationale, Paris : La Découverte, coll. Repères.

Modalités d'évaluation : Contrôle continu (50%) + Examen final (50%)

Durée de l'examen : 2 heures

Type d'épreuve : questions de cours, exercice(s) et dissertation

Documents autorisés : aucun

Histoire des faits économiques

Enseignant: Michel Carrard

Objectifs du cours :

Le cours est organisé en 10 chapitres (3h cours/semaine durant 10 semaines). Tous les éléments du cours ainsi que des documents complémentaires (fiches de synthèse des chapitres, articles universitaires, articles de presse, etc.) sont mis à la disposition des étudiants sur la plateforme MOODLE. L'examen final est constitué d'un QRC (questions/réponses/courtes (1 à 2 pages/questions)) durant la semaine de partiel en décembre.

Objectifs généraux :

- 1. Comprendre les grandes transformations économiques dans l'histoire :
 - Identifier et expliquer les principaux systèmes économiques (féodal, capitaliste, etc.) et leur évolution à travers les époques.
- 2. Analyser les interrelations entre économie et société :
 - Montrer comment les changements économiques influencent les structures sociales, politiques et culturelles, et inversement.
- 3. Développer une pensée critique :
 - Apprendre à interpréter les faits économiques historiques en tenant compte des contextes sociaux et politiques.

Objectifs spécifiques :

- 1. Acquérir des connaissances fondamentales :
 - Identifier les grandes périodes de l'histoire économique mondiale (révolution agricole, révolution industrielle, mondialisation, etc.).
 - Comprendre les concepts économiques clés tels que le mercantilisme, le libéralisme économique, et le keynésianisme.
- 2. Étudier les acteurs et institutions économiques :
 - Analyser le rôle des États, des banques, des entreprises, et des marchés dans l'histoire
 - Étudier des institutions comme la Banque mondiale, le FMI ou les guildes marchandes historiques.
- 3. Explorer les crises économiques :
 - Examiner les causes, les impacts et les solutions des crises majeures (ex. : crise de 1929, choc pétrolier de 1973, crise financière de 2008).
 - Comprendre comment les crises façonnent les politiques économiques.
- 4. Relier économie et technologies :
 - Étudier l'impact des innovations (mécanisation, transports, informatique) sur les structures économiques.
 - Explorer les révolutions industrielles et leur contribution à la croissance économique.

Plan du cours :

Chapitre 1. Le monde économique de la révolution Néolithique à l'Antiquité

Chapitre 2. Le monde économique du Moyen-Age

Chapitre 3. Le monde économique de la Renaissance et la naissance d'un capitalisme marchand

Chapitre 4. La révolution industrielle au Royaume-Uni

Chapitre 5. L'économie de la France aux 18ème et 19ème siècle

Chapitre 6. Les pays de la seconde vague (USA, Allemagne et Japon) et la 2ème révolution industrielle

Chapitre 7. L'avènement d'un capitalisme triomphant à la fin du 19ème siècle et la première mondialisation

Chapitre 8. Histoire de la monnaie à travers les siècles

Chapitre 9. Histoire des banques, de la dette publique et des crises financières et économiques

Chapitre 10. Le capitalisme contemporain de 1940 à 2000

Bibliographie:

BAIROCH, P. (1997), Victoires et Déboires. Histoire Économique et Sociale du Monde du XVIème siècle à nos jours, 3 volumes, Gallimard, Paris.

BAIROCH, P. (1994), Mythes et Paradoxes de l'Histoire Économique, La Découverte, Paris. BRASSEUL, J. (2010), Petite Histoire des Faits Économiques. Des origines aux subprimes, Armand Colin, Paris.

BRAUDEL, F. (1985), La Dynamique du Capitalisme, Arthaud, Paris.

Modalités d'évaluation : examen final

Durée de l'examen : 2 heures

Type d'épreuve : QRC

Documents autorisés : aucun

Introduction à la gestion des entreprises

Enseignant: Jean-Lin Chaix

Objectifs du cours:

Ce cours a pour objectifs:

- De faire découvrir les notions clés nécessaires à la compréhension du fonctionnement de l'entreprise, organisation humaine et économique fondamentale de notre société.
- De maîtriser le vocabulaire et les concepts de base de la gestion d'entreprise.
- Donner un panorama des sous disciplines de la gestion et comprendre leur intégration au sein d'une organisation productive.
- Arrimer les connaissances théoriques aux constats que peuvent faire les étudiants dans leur environnement économique et social immédiat afin de donner du sens aux apprentissages et finaliser les enseignements de gestion.

Plan du cours :

Introduction. L'entreprise : Diversité, mutations et invariants face aux défis actuels Chapitre 1. Les différentes formes et niveaux de gestion

Chapitre 2. Direction d'entreprise, stratégie et organisation d'un système de gestion et d'information

Chapitre 3. La gestion marketing et commerciale

Chapitre 4. La gestion de production et logistique

Chapitre 5. La gestion des ressources humaines

Chapitre 6. La gestion comptable et financière

Bibliographie : pour chacun des ouvrages cités, préférer la dernière édition

CALMÉ, I. et alii, Introduction à la gestion, Dunod

HELFER J.-P., Gestion. Les fonctions de l'entreprise, Vuibert

ROUX D., SOULIE D., Gestion, Presses Universitaires de France

GREGORY P., JOBARD J.-P., Gestion, Dalloz

BOYER A., L'essentiel de la gestion, Editions d'Organisation

Modalités d'évaluation : examen final + contrôle continu en TD selon règles en vigueur

dans la formation

Durée de l'examen : 3 heures

Type d'épreuve : QCM, question théorique ou mini cas

Documents autorisés: aucun

Introduction au Droit

Enseignant: Jean-Louis Thamain

Objectifs du cours :

Le cours d'Introduction générale au droit (IGD) vise plusieurs buts :

- développer les notions juridiques fondamentales (droit public, droit privé)
- présenter l'organisation juridique de l'Etat (Constitution, organisation juridictionnelle, incorporation de la France dans l'Union européenne...)
- donner aux étudiants les bases de la méthodologie juridique (dissertation, commentaire de texte)

Plan du cours:

Ce plan, donné à titre indicatif, est susceptible de connaître des ajustements pour s'adapter notamment aux besoins exprimés par les étudiants ou à l'actualité.

Introduction Approche historique, politique, sociale et fonctionnelle du droit

Chapitre 1. Fondements du droit

Chapitre 2. Sources institutionnelles du droit

Chapitre 3. Les contrôles des lois et des règlements

Chapitre 4. Sources complémentaires de la loi

Chapitre 5. L'organisation de la justice en France

Chapitre 6. La preuve et ses modes

Chapitre 7. Notion de personnalité juridique : personne physique et personne morale

Bibliographie:

BENILLOUCHE, M., CHAVRIER, AL., DELAMARE, M., Leçons d'introduction au droit, Ellipses GAUDEMET, J., Les naissances du droit, Montchrestien.

GRIDEL, J.P., Introduction au droit et au droit français, Dalloz.

FRISON-ROCHE, M.A., Introduction générale au droit, Dalloz.

MAINGUY, D., Introduction générale au droit, Litec.

ZOLLER, E., Introduction générale au droit public, Dalloz.

Sur le Web:

- La référence : http ://www.legifrance.gouv.fr/
- L'organisation de la justice en vidéos : http ://www.justice.gouv.fr/organisation-dela-justice-10031/
- Cours d'Eléonore CADOU disponible en ligne gratuitement sur Université Juridique Francophone : https://cours.unjf.fr/course/view.php?id=105

Modalités d'évaluation : examen final écrit et 2 contrôles continus comptant pour 30% de la note

Durée de l'examen : examen final de 1h30

Type d'épreuve : dissertation, commentaire de texte, questions de cours

Documents autorisés: aucun

Mathématiques

Enseignant: Sébastien Duminil

Objectifs du cours :

Maîtrise des outils mathématiques nécessaires pour les sciences de l'économie-gestion.

Plan du cours :

Chapitre 1. Matrices (Addition et multiplication de matrices, matrices carrées, déterminants)

Chapitre 2. Systèmes d'équations linéaires (Méthode du pivot de Gauß, systèmes et matrices inversibles, systèmes paramétrés)

Chapitre 3. La notion de fonction (Fonctions usuelles, application à la résolution d'équations)

Chapitre 4. Limites, asymptotes et symétrie (Limites usuelles, opérations sur les limites, formes indéterminées, croissances comparées, parité)

Chapitre 5. Fonctions dérivables (Règles de dérivation, approximation affine, variations et extrema, dérivée d'ordre supérieur)

Chapitre 6. Fonctions de deux variables (dérivées partielles, extrema locaux)

Bibliographie:

ROSSIGNOL, S. (2015), Mathématiques en économie-gestion, Dunod. ALHALEL, T., ARNAL, F. et CHANCOGNE, L. (2011), Mathématiques IUT 1ère année, Dunod.

Modalités d'évaluation : contrôle continu et Examen terminal.

Durée de l'examen : 3 heures Type d'épreuve : examen écrit Documents autorisés : non

Informatique

Enseignant : Carine Bourdreux

Objectifs du cours :

Créer des documents textes structurés, acquérir les bases du tableur et préparer à la certification PIX

Plan du cours :

- Traitement de texte : structure hiérarchique, mise en forme, illustrations, mise en page, méta-données et liens
- Tableur : réalisation d'une feuille de calcul avec graphique, formules, fonctions, adressage des cellules et formatage conditionnel
- Préparation à la certification PIX

Modalités d'évaluation :

Le module sera évalué par un contrôle continu :

- 50% obtenu par une ou plusieurs épreuves surveillées ou réalisées en autonomie
 - toute activité doit être rendue : en cas d'absence justifiée, se rapprocher de l'enseignant pour les modalités de rattrapage
 - les étudiants dispensés de TD pourront passer toutes les activités surveillées en fin de semestre mais devront rendre les activités non surveillées en même temps que les autres
- 50% obtenu via la certification PIX (600 pix certifiés pour avoir 20)
 - avant cette certification, le candidat devra s'être positionné sur au moins 5 compétences sur https://pix.fr
 - la session de certification est surveillée, dure 2h maximum et contrôle le niveau pix atteint par le candidat

En session de rattrapage, l'évaluation devient :

- 50% obtenu par une ou plusieurs épreuves surveillées ou réalisées en autonomie
- 50% obtenu via les compétences PIX

Atelier de méthode

Enseignant:

Objectifs du cours:

Depuis la rentrée 2020, le département Economie-Gestion a décidé de lancer un nouveau cours pour l'ensemble des semestres de la Licence : à chaque semestre, un atelier de méthode sera organisé au niveau des groupes de TD. Il s'agit d'un cours pensé pour améliorer les compétences écrites et orales des étudiants, mais aussi pour guider au mieux leurs recherches documentaires (grâce aux vidéos qui seront en ligne par nos collègues de la BULCO sur ce volet précis). Il s'articulera notamment autour de la rédaction de note de synthèse et de la présentation d'exposé, autour de questions d'actualité ou de thématiques plus larges.

Méthodologie documentaire

Enseignant: Marc Lalvée

Objectifs du cours :

La méthodologie documentaire c'est l'art de savoir chercher... et trouver des documents correspondant à ses thèmes de recherche. Elle réunit un ensemble de compétences (trouver la BU, trouver des documents, les évaluer, citer vos sources, rédiger une bibliographie...) pour mener des recherches qui seront de plus en plus complexes au fil de vos études.

La Bibliothèque universitaire de l'ULCO, la BULCO, est à la fois un lieu d'études et de recherche, mais aussi un partenaire qui vous accompagnera et vous aidera à acquérir ces compétences documentaires indispensables à votre réussite.

A cette fin, un dispositif de formation à distance a été conçu pour valider progressivement ces compétences documentaires : le programme CAP SUR LA METHODOC est composé de 4 blocs de compétences : EMBARQUER (se repérer dans son environnement documentaire), CABOTER (savoir trouver un document), VOGUER (savoir trouver des documents pertinents sur un sujet de recherche) et NAVIGUER (savoir citer ses sources et rédiger une bibliographie). En L1 vous devez maîtriser les niveaux Embarquer et Caboter ainsi qu'une partie des compétences du niveau Voguer.

Plan du cours :

Les compétences à acquérir sont les suivantes :

- Connaissance de la BULCO
- Typologie documentaire
- Décryptage d'une référence bibliographique
- La recherche simple sur Calypso
- Localiser les documents à la BULCO
- Les niveaux d'information
- Les bases de données d'articles : Généralis et Europresse
- Sensibilisation au plagiat

Cours accessibles sur le site web CAP SUR LA METHODOC.

Estimation du temps de travail nécessaire (lecture des fiches, visionnage des vidéos, quiz d'auto-évaluation) : 12 heures

Modalités d'évaluation : questionnaire sur la plateforme Moodle, Réussite Méthodoc **Type d'épreuve :** questionnaire sur la plateforme Moodle : possibilité de le faire deux fois (la meilleure note sera prise en compte)

Anglais

Enseignants : Hector Esparza et Vanessa Street

Objectifs du cours :

Approfondir:

- les compétences générales (savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir-apprendre).
- les compétences communicatives langagières (linguistiques, sociolinguistiques et pragmatiques) dans la langue anglaise et la culture du monde anglophone en travaillant sur des activités langagières de réception (orale et/ou écrite), de production (orale et/ou écrite) et d'interaction (orale et/ou écrite) dans une perspective actionnelle.

L'acquisition de ces compétences permettra à l'étudiant de préparer le certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES).

Organisation du cours :

Approche de la langue anglaise dans les deux domaines suivants :

- le domaine *public* : échanges sociaux ordinaires (relations commerçantes et civiles ; services publics, activités culturelles, relations aux médias, etc.).
- le domaine *professionnel* : initiation à l'anglais de l'économie et de la gestion ainsi qu'aux techniques de recrutement et de management.
- + 10h minimum de travail en autoformation guidée (TAG)

Bibliographie / sitographie :

Site du CRL : http://crl.univ-littoral.fr/

The Guardian: https://www.theguardian.com/uk/business

Modalités d'évaluation : Voir Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compé-

tences (MCCC) LanSAD à la fin du guide des études.

5 Fiches pédagogiques des enseignements du semestre 2

Macroéconomie

Enseignant: Thomas Dallery

Objectifs du cours :

L'objectif du cours est de poser les bases du raisonnement macroéconomique. En particulier, il s'agit de donner une représentation d'une économie nationale et de son fonctionnement. Le cours est aussi à comprendre comme une introduction aux principaux problèmes macroéconomiques et aux grandes théories macroéconomiques qui en traitent.

Plan du cours :

Introduction

Chapitre 1. Les grands problèmes macroéconomiques contemporains

Chapitre 2. La théorie classique, une théorie de l'offre

Chapitre 3. La théorie keynésienne, une théorie de la demande

Chapitre 4. Le modèle IS-LM, une synthèse

Bibliographie:

BAILLY, J.L. et al. (1999), Macroéconomie, Paris : Éditions Bréal.

BERR, E. (2019), Macroéconomie, Paris : Dunod.

KEYNES, J.M. (1936, [2005]), La Théorie Générale de l'Emploi, de l'Intérêt, et de la Monnaie,

Paris : Éditions Payot.

PLIHON, D. (2005), Le nouveau capitalisme, Paris : La Découverte, coll. Repères.

Modalités d'évaluation : contrôle continu et examen final

Durée de l'examen : 2 heures

Type d'épreuve : questions de cours, exercice, question d'application

Documents autorisés : calculatrice collège

Microéconomie

Enseignants : Pascal Cormier (CM) et Hervé Braud (TD)

Objectifs du cours :

Ce premier volet de la formation en analyse microéconomique porte sur la présentation des outils conceptuels de base dont l'appropriation pourrait aider, non seulement, à la compréhension des comportements du consommateur et du producteur, mais, également, du fonctionnement du marché de concurrence pure et parfaite.

Plan du cours :

Introduction

Chapitre 1. Les fondements de la théorie du consommateur

Chapitre 2. La demande du consommateur

Chapitre 3. L'entreprise et ses techniques de production

Chapitre 4. Le comportement de l'entreprise en concurrence pure et parfaite

Chapitre 5. La théorie des coûts et de l'offre de l'entreprise en concurrence pure et parfaite

Chapitre 6. L'équilibre d'un marché en concurrence pure et parfaite

Bibliographie:

GENEREUX, J. (2008), Economie politique, Microéconomie, Hachette. PINDYCK, R. et RUBINFELD, D. (2009), Microéconomie, Pearson Education. PICARD, P. (2007), Eléments de microéconomie, Montchrestien. VARIAN, H. (2006), Introduction à la microéconomie, De Boeck

Modalités d'évaluation : contrôle continu et examen final

Durée de l'examen : 2 ou 3 heures

Type d'épreuve : exercices ou/et questions de cours

Documents autorisés: aucun

Comptabilité générale

Enseignants: Michel Carrard (CM) & Hervé Braud (TD)

Objectifs du cours :

Maîtriser les bases de la comptabilité générale.

- Connaissances (savoir): appréhender les principales difficultés d'enregistrement
- Aptitudes cognitives (savoir-faire) : Réaliser des travaux comptables
- Attitudes (savoir être) : faire preuve de méthode et de rigueur

Plan du cours :

Introduction. Le système comptable français

Chapitre 1. Les principes de l'enregistrement comptable

Chapitre 2. Les incidences de la TVA pour les entreprises

Chapitre 3. Etablissement de la facture

Chapitre 4. L'enregistrement des achats ventes

Chapitre 5. Les acquisitions d'éléments d'actif

Chapitre 6. Le financement de l'entreprise

Bibliographie:

MAESO, R., PHILIPPS, A. et RAULET, C. (2010), Manuel de comptabilité générale, Dunod FRIEDERICH, G. et LANGLOIS, M. (2010), Manuel de comptabilité générale, Foucher DISLE, C., MAESO, R. et MEAU, M. (2018), Introduction à la comptabilité. Manuel, Dunod DISLE, C., MAESO, R. et MEAU, M. (2018), Introduction à la comptabilité. Corrigés du manuel. Dunod

GRANDGUILLOT, B. et GRANDGUILLOT, F. (2009), Exercices corrigés de comptabilité générale. Gualino

LEHMANN, P.-J. (2023), Fiches et exercices de comptabilité générale, Ellipes

Modalités d'évaluation : contrôle continu et examen final

Durée de l'examen : 3 heures

Type d'épreuve : applications, exercices et études de cas **Documents autorisés :** plan comptable et calculatrice

Statistiques

Enseignant: Sébastien Duminil

Objectifs du cours :

Maîtriser les outils de la statistique descriptive. Savoir interpréter les informations statistiques présentées dans des tableaux et/ou graphiques. Savoir produire des résultats statistiques et les interpréter.

Plan du cours :

Chapitre 1. Séries statistiques à une variable

Chapitre 2. Séries statistiques à deux variables

Chapitre 3. Séries chronologiques

Chapitre 4. Mesure de la croissance

Chapitre 5. Indices économiques

Bibliographie:

TRIBOUT, B. (2013), Statistique pour économistes et gestionnaires, Pearson ANDRESON, D. A., SWEENEY, D. et WILLIAMS, T. (2013), Statistiques pour l'économie et la gestion. De Boeck

PY, B. (2010), La statistique sans formule mathématique. Comprendre la logique et maîtriser les outils, Pearson

OLIVIER, E. (2008), L'essentiel de statistique descriptive, Gualino

Modalités d'évaluation : contrôle continu et examen terminal

Durée de l'examen : 3 heures

Type d'épreuve : écrite

Documents autorisés: aucun

Atelier de méthode

Enseignants : Jean-Baptiste Framery

Objectifs du cours :

Depuis la rentrée 2020, le département Economie-Gestion a décidé de lancer un nouveau cours pour l'ensemble des semestres de la Licence : à chaque semestre, un atelier de méthode sera organisé au niveau des groupes de TD. Il s'agit d'un cours pensé pour améliorer les compétences écrites et orales des étudiants, mais aussi pour guider au mieux leurs recherches documentaires (grâce aux vidéos qui seront en ligne par nos collègues de la BULCO sur ce volet précis). Il s'articulera notamment autour de la rédaction de note de synthèse et de la présentation d'exposé, autour de questions d'actualité ou de thématiques plus larges.

Modalités d'évaluation : à définir avec l'équipe enseignante

Anglais

Enseignants : Hector Esparza et Vanessa Street

Objectifs du cours :

Conforter:

- les compétences générales (savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir-apprendre).
- les compétences communicatives langagières (linguistiques, sociolinguistiques et pragmatiques) dans la langue anglaise et la culture du monde anglophone en travaillant sur des activités langagières de réception (orale et/ou écrite), de production (orale et/ou écrite) et d'interaction (orale et/ou écrite) dans une perspective actionnelle

L'acquisition de ces compétences permettra à l'étudiant de préparer le certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES).

Organisation du cours :

Approche de la langue anglaise dans les deux domaines suivants (continuité du semestre 1) :

- le domaine *public* : échanges sociaux ordinaires (relations commerçantes et civiles ; services publics, activités culturelles, relations aux médias, etc.).
- le domaine professionnel : initiation à l'anglais de l'économie et de la gestion ainsi qu'aux techniques de recrutement et de management.
- + 10h minimum de travail en autoformation guidée (TAG)

Bibliographie / sitographie:

Site du CRL : http://crl.univ-littoral.fr/

The Guardian: https://www.theguardian.com/uk/business

Modalités d'évaluation : Voir Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compé-

tences (MCCC) LanSAD à la fin du guide des études.

Approche des différents univers professionnels

Enseignants : Carine Bourdreux et l'équipe du CEL

Objectifs du cours :

Le projet personnel et professionnel (PPP) est une unité d'enseignement obligatoire offrant aux étudiants un environnement propice à l'élaboration d'un projet personnel à vocation professionnelle. Le Projet professionnel et personnel permet aux étudiants de cerner leur motivation et d'affiner leur perception du métier envisagé. Il leur donne la possibilité d'effectuer un choix éclairé sur leur parcours et les diverses options envisageables. Il éveille leur sens critique et les responsabilise dans la conduite de leur cursus universitaire, puis de leur carrière. Il permet de travailler en équipe, communiquer les résultats d'un travail, d'une recherche et acquérir des connaissances autres que des savoirs disciplinaires.

Organisation du cours :

Le module PPP est structuré au travers de trois volets :

- 1. celui portant sur une préparation aux rencontres avec des professionnels;
- 2. celui relatif aux conférences réalisées par des professionnels qui axeront leurs interventions sur :
 - les qualités et compétences nécessaires pour occuper un poste spécifique,
 - la notion du parcours professionnel,
 - les problèmes et difficultés rencontrés;
- 3. celui ayant trait à la présentation de l'entreprise, la collectivité et l'association, où seront, notamment, mises en relief :
 - la composante et les intérêts socio-économiques,
 - les valeurs entrepreneuriales du dirigeant,
 - les valeurs intrapreneuriales des salariés et collaborateurs des dirigeants.

Modalités d'évaluation :

Session 1 : Rédaction d'un rapport (3-4 pages) pour 40% de la note ; Exercice My Job Glasses (3 rendez-vous avec des mentors) pour 40% de la note ; QCM assuré par CEL pour 20% de la note.

Session 2 : oral de synthèse pour 80% de la note; QCM assuré par CEL pour 20% de la note

Crédits ECTS: 2

Type d'épreuve : questionnaire sur la plateforme Moodle : possibilité de le faire deux fois (la meilleure note sera prise en compte)

Introduction à la sociologie

Enseignant: Arnauld Berthoux

Objectifs du cours :

Ce cours d'introduction à la sociologie, intégrant des séquences de type TD, souhaite apporter d'une part quelques bases concernant les dimensions sociales de phénomènes considérés généralement comme naturels, psychologiques, culturels, économiques ou politiques : en l'occurrence dans ce cours, les rapports de domination. D'autre part, il souhaite donner le matériau théorique et des méthodes qui puissent être exploités lors des séquences de type TD, mais aussi et surtout à l'extérieur du cours. Après une séance de présentation de ces méthodes et des approches sociologiques classiques, les cours porteront alternativement sur le travail d'Erving Goffman et celui de Pierre Bourdieu. Les deux dernières séances de cours magistral permettront de prolonger et de donner d'autres perspectives scientifiques aux deux approches principales travaillées en cours et lors des séquences de type TD.

Plan du cours :

Introduction. Méthodes et auteurs fondateurs

Chapitre 1. Stigmate et interaction sociale - Goffman (1920-1982)

Chapitre 2. Domination et violence symbolique - Bourdieu (1930-2002)

Chapitre 3. Dominations et pratiques d'émancipation

Bibliographie:

GOFFMAN, E. (1975), Stigmate. Les usages sociaux des handicaps, Paris, Les éditions de Minuit

CABIN, P. (2000), « Dans les coulisses de la domination », Revue Sciences humaines, numéro spécial « Le monde selon Bourdieu », n° 105.

BOURDIEU, P. (1979), La distinction. Critique sociale du jugement, Paris, Les éditions de Minuit

Revues : Sciences Humaines, Problèmes politiques et sociaux

Modalités d'évaluation : 25% pour une évaluation orale à réaliser par groupe et 75% pour l'examen terminal écrit

Durée de l'examen : 20 minutes de présentation orale pour le travail de groupe ; 2 heures pour l'examen terminal écrit

Type d'épreuve : présentation orale sur une thématique choisie par chaque groupe de travail et validée par l'enseignant pour l'oral; examen sur table pour l'examen terminal écrit

Documents autorisés : aucun

6 Informations pratiques

Siège de l'université

1 place de l'Yser BP 1022 59375 DUNKERQUE cedex 1 03 28 23 73 73

Site de Boulogne sur mer

Centre de Gestion Universitaire (CGU) de Boulogne sur mer Site universitaire « Saint Louis » 21, rue Saint Louis B.P. 774 62327 Boulogne sur Mer cedex

03 21 99 41 00

Structure administrative

Vice-président, directeur du CGU de Boulogne : Thierry RIGAUX

Responsable administratif : Martine JOLY Secrétaire de Direction : Caroline DAMIENS

03 21 99 41 03

Services in situ

1. La carte étudiant (IZLY)

Payer des repas au Restaurant Universitaire (RU) ou prendre un café au distributeur

Justifier de son inscription dans un sport (SUAPS)

Emprunter des livres à la Bibliothèque Universitaire (BULCO)

Payer des photocopies dans ces mêmes Bibliothèques

Accéder à certains bâtiments et salles de la fac

2. Le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Sociales (CROUS) Demande d'aides sociales (bourses)

Restaurants Universitaires (RU)

Résidences étudiantes

03 59 61 70 20

☑ antenne.boulogne@crous-lille.fr

3. Bibliothèque Universitaire du Littoral Côte d'Opale (BULCO) BULCO

Place Henri Heine B.P. 155 62202 Boulogne sur Mer

03 21 99 41 30

Service Universitaire d'Accueil, d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUAIO-IP)

Conseil et accompagnement sur le changement de filière, la réorientation la poursuite d'études et les débouchés des formations

Aide pour les candidatures dans les formations sélectives (Licences Professionnelles, Masters, Ecoles, etc.)

Possibilité d'entretiens individualisés

Aide à la recherche de stages

Relecture des CV et lettres de motivations dans le cadre de la recherche de stage ou d'emploi

☑ suaiobg@univ-littoral.fr

03 66 25 64 00

4. La Maison de l'Etudiant (MDE)

MDF

21 rue Saint-Louis Bâtiment Clocheville 62200 Boulogne sur Mer

03 66 25 64 02

Assistance sociale

Faire appel au service social de l'ULCO, pour rencontrer des assistantes sociales du CROUS : accueil et conseils en cas de difficultés personnelles, médicales, administratives, financières et autres.

Dunkerque : Mme LEMAIRE Boulogne, Calais et Saint-Omer : Mme SMEE Boulogne, Calais, Dunkerque et Saint-Omer : Mme DEMAZIERE

03 28 28 68 60

- Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)
 Apporter une aide, une écoute, des consultations médicales de tout ordre (examen de prévention, psychologie, social...)
 - 03 28 23 71 61
- Associations étudiantes.

Rejoindre une association de filière (dans ta discipline) ou une asso étudiante qui développe des projets dans les domaines de l'écologie, du sport, du handicap, dans la culture et l'événementiel ...

5. Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

Pratique du sport pour participer aux compétitions universitaires

Faire reconnaître un statut de sportif de haut niveau

Adopter un sport dans le cadre des enseignements optionnels donnant lieu à bonus

☑ staps@univ-littoral.fr

03 28 23 76 67

https://suaps.univ-littoral.fr/

6. Le Service Commun de la Culture (SCC)

Centre culturel La Chapelle

Stages pratiques, concerts, expos, projections de films, et spectacles vivants,...

7. Le Centre de Ressources en Langues (CRL)

Participer à des cours de langues vivantes (sauf anglais), généralement dispensés en fin de journée.

Possibilité de valoriser ces cours comme un enseignement optionnel (LV2, bonus).

03 21 99 41 87

☑ lansad@univ-littoral.fr

https://crl.univ-littoral.fr/cours-langues/langues-et-horaires-2022-23/

8. Accueil Handicap

Ce service s'adresse aux étudiants atteints d'une pathologie ou d'un handicap qui nécessite des aménagements de la vie universitaire (1/3 temps, tuteur, matériel...). Ex : Maladies chroniques, maladies nécessitant des hospitalisations, handicap mo-

teur et/ou sensoriel, dyslexie...

Prendre contact au plus vite auprès du secrétariat ou du Bureau de la vie étudiante

03 28 23 74 41

03 28 23 73 46

☑ vie.etudiante@univ-littoral.fr

☑ handicap.etudiants@univ-littoral.fr

9. Formation secourisme - PSC1

Plusieurs sessions de formation sont organisées chaque année en fonction du nombre d'inscriptions.

Délivrance du diplôme "Protection et Secours Civiques niveau 1".

Dunkerque **U** 06 67 92 88 85

7 Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur https://egalite.univ-littoral.fr/



8 Réglementation des examens en licence

A compter de la rentrée 2021-2022 Adoption CFVU du 13/04/2021

Préalable:

- Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence
- Les parcours de licence sont organisés en semestre, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement.

La définition de **blocs de connaissances et de compétences** vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice

en autonomie d'une activité professionnelle.

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.

1. Inscription et progression

- L'inscription administrative est annuelle; <u>elle s'effectue dans un parcours de formation</u>, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.
- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes (attention : compatibilité avec les blocs de compétences).
- Progression : les conditions de la progression (L1/L2 et L2/L3) sont définies par chaque département pédagogique :
- Une note supérieure ou égale à 09,5/20 dans le semestre non acquis est exigée pour bénéficier du statut AJAC (Ajourné Autorisé à Composer) entre la L1 et la L2 et entre la L2 et la L3.

Aucune inscription n'est possible en L3 si un seul semestre est acquis en L1.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) Cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.
- Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard <u>un mois après la reprise des enseignements</u> : aucun changement ne peut intervenir après cette date.
- Modifications possibles si prévu dans MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)
- Publicité : La publicité est suffisante si :
 - Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
 - Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
 - Le règlement des études est distribué aux étudiants

b) Validation des parcours de formation

- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée et permet une acquisition (et vérification) progressive tout au long de la formation (arrêté licence) hors régime spécial d'études mentionné par l'art. 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées :

- présentiel ou en ligne
- épreuves écrites ou orales
- remise de travaux ou de projets
- mise en situations ou d'observation en milieu professionnel
- **Contrôle continu et examen terminal :** Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- **Anonymat :** Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

- Capitalisation:

- Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.
- De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.
- Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique):
 - les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis;
 - les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés);

- Compensation et obtention du diplôme :

La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE). Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants. Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, un dispositif spécial de compensation peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation. Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

L'acquisition des UE emportent des crédits européens correspondants.

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

La compensation s'effectue au sein de chaque bloc de compétences, entre les blocs d'un même semestre et entre les deux semestres d'une même année universitaire.

- Seconde Chance L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une <u>seconde chance</u>.

Pas de délai entre évaluation initiale et seconde chance.

Plusieurs formes possibles:

- une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (« rattrapages classiques »)
- En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance doit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre
- L'étudiant bénéficie, de droit, d'une <u>évaluation de substitution</u> dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, <u>notamment s'il</u> bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

Synthèse

Préalable : la meilleure des notes obtenues en session initiale et seconde chance est conservée.

- **Session d'examen :** l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.
- **Bonus** Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 (20x3% = 0,6 point) :

	Semestre 1 & 2			
		Épreuve passée		
Évaluation initiale (Session 1)	oui	non (ABI*)	non (ABJ)	
		Seconde chance		
Epreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux	non	non	oui	
Evaluation Supplémentaire (Session 2 : rattrapage)	oui	Oui ADL: Absonso	oui	

* ABI : Absence Injustifiée ** ABJ : Absence Justifiée

Note d'activité Bonus dans l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Points ajoutés à la moyenne de l'UE	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Le bonus s'applique sur le bloc de compétences : « compétences transversales ». Le bonus se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important:

- Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée
- Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

3. Jurys et résultats

- Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation :

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Il est recommandé d'organiser un jury unique et donc jury SUPRA si une même formation est dispensée sur deux sites.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procèsverbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

- Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

<u>Une attestation de réussite</u> et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats (respect du délai autant que faire se peut). <u>La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.</u>

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE.

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) <u>pour la fin de l'année universitaire</u> (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant. S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

- Redoublement:

Le redoublement est de droit et sans limite dans les filières non sélectives.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

- L'assiduité

L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

<u>Le Président</u> de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.

L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Étudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

- Incidents pendant les examens

Retard Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée

Absence justifiée ou non justifiée Un étudiant sera déclaré en <u>absence justifiée</u> s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en <u>absence injustifiée</u> si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

<u>Application du principe</u> :

<u>Évaluation initiale (session 1)</u>:

- Un étudiant absent injustifié à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).
- Un étudiant absent justifié à une épreuve ou matière en session 1 pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2) : un étudiant absent à une épreuve ou matière :

 S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation

- S'il était déjà absent en session 1 :
 - Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
 - Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

La délivrance de ce diplôme intermédiaire est possible; l'étudiant devra en faire la demande.

Obtention du diplôme final de licence

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20.

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20.

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation

Sportifs de haut niveau (SHN)

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi aprèsmidi

Épreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

Handicap

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement.

Statut d'Etudiant Salarié

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Les étudiants « empêchés »

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité.

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

Autres situations particulières

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

9 LanSAD

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2e ou 3e langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à une **note de Pratique de la Langue Orale** (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidée au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : <u>la réalisation effective des dix heures de travail</u>, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. En Master, le niveau minimum requis est le niveau B2+ du CECRL.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2:
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

— les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en L1

Compétences évaluées	Sessio	on 1	Épreuves de substitution	Session 2	Notes
Pratique de la Langue écrite	CE F	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue orale	PO (CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplé- mentaire	délai supplé- mentaire	TAG (20%)

^{*} Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

10 Catalogue des bonus

L'ULCO valorise l'engagement de ses étudiants dans les activités sportives, culturelles, professionnelles ou visant à approfondir ses connaissances, en attribuant des notes bonus.

- Sport et culture.
 - Activités sportives
 - Atelier vidéo (site de Dunkerque)
 - Troupe universitaire (site de Dunkerque)
 - Piste sur scène (site de Boulogne)
- Langues et expression.
 - Cours de langues
 - Certification Langues CLES
 - Projet Voltaire*
 - CEL'oquence (site de Dunkerque)
- Engagement étudiant.
 - Tutorat pédagogique
 - Engagement étudiant et citoyen
- Découvertes et immersions.
 - Stage volontaire*
 - Semestre ou année de césure
 - Sessions de l'étudiant créateur
- Unités d'enseignement.
 - UE d'ouverture
 - UE suivie dans une autre formation

L'intégralité du catalogue des bonus est à retrouver sur votre ENT dans l'onglet « Services administratifs ».